

Communiqué de presse  
Le 21 décembre 2017

## GROUPE PAROT ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVÉ POUR UN MONTANT INITIAL D'ENVIRON 5 M€

Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), acteur français de la mobilité automobile, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital, via un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant d'environ 5 M€.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront à Groupe PAROT d'accélérer sa dynamique de croissance dès 2018, notamment par :

- la **poursuite du développement de son réseau national**, à travers de nouvelles opérations de croissance externe visant prioritairement les zones périurbaines où la densité de population « auto-dépendante » est particulièrement importante ;
- la **montée en puissance de son offre digitale**, via son site [zanzicar.fr](http://zanzicar.fr), lancé à l'été 2017 et dédié à la vente en ligne de véhicules d'occasion.

Le placement sera réalisé, conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, à l'exception notamment des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon. Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, cette opération ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 22 décembre 2017, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. Groupe PAROT annoncera, par voie de communiqué de presse, le résultat de l'opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres.

Aux termes de la 8<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 septembre 2016, le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des cinq séances de bourse consécutives choisies parmi les dix dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%. Le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de cette opération serait de 500 000 soit environ 12,9% du capital, en deçà de la limite des 20% définie à l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0013204070 - ALPAR.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Midcap Partners intervient en tant que Chef de File & Teneur de livre de l'opération.

Des informations détaillées concernant Groupe PAROT, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2017, lesquels peuvent être consultés, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse du Groupe, sur son site internet ([www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)).

---

## À propos du Groupe PAROT

*Spécialiste de la mobilité automobile depuis 40 ans, le Groupe PAROT est un acteur majeur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs et d'occasion, à travers 15 marques dont Ford, BMW, Mini, Mazda, Mitsubishi, Fiat, Alfa Romeo et Land Rover. Il propose également un large éventail de services associés : services après-vente (entretien, réparation...) et solutions financières (financement, assurance, garantie...). Depuis 2014, le groupe familial détenu par Alexandre et Virginie Parot est engagé dans une stratégie de déploiement national. En 2016, il est devenu le 1<sup>er</sup> groupe de distribution coté sur les marchés d'Euronext (ALPAR). Le 20 juin 2017, le Groupe PAROT a lancé sa plateforme digitale de vente de véhicules d'occasion, [zanzicar.fr](http://zanzicar.fr), distinguée par le Prix Spécial du Jury aux Master Auto Infos.*

*Au 30 juin 2017, le Groupe abritait 32 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par plus de 700 collaborateurs.*

Plus d'informations sur : [www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)

## CONTACTS

### Agence Insign

**Ylhem Benhammouda**  
Relations Médias Corporate  
07 64 56 97 54  
[ylhem.benhammouda@insign.fr](mailto:ylhem.benhammouda@insign.fr)

**Laurène Wale**  
Relations Médias Corporate  
06 65 41 24 83  
[laurene.wale@insign.fr](mailto:laurene.wale@insign.fr)

### ACTUS finance & communication

**Anne-Catherine Bonjour**  
Relations Médias Finance  
01 53 67 36 93  
[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)

**Caroline Lesage**  
Relations Investisseurs  
01 53 67 36 79  
[groupe-parot@actus.fr](mailto:groupe-parot@actus.fr)

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

## **Avertissement**

*Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.*

*Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers.*

*Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est rappelé que :*

*- l'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers ; - les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 7641 du Code monétaire et financier ; - la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Groupe PAROT aux États-Unis.*

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**